



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 045-214500498-20241210-2024121007-DE

n°enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal**

### **Délibération numéro 2024101207**

Date de la  
convocation  
05.12.2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.**

Date  
d'affichage  
05.12.2024

**Présents :** Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY, François DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ (arrivée à 20h45), Dominique BAUDOIN.

Nombres de  
membre

**Absents donnant pouvoir :** Aurélie BLOT à Gilberte BADAIRE,

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

Auréli DAUBIN à François DAUBIN.

**Absentes :** Sophie THIRET épouse ALLION, Catherine FOUCAULT.

#### **Action culturelle programme « En scène » 2025**

**Délibération**  
**2024121007**

Pour 13  
Contre 0  
Abstention 0

*Politique du Département du Loiret de renforcer l'attractivité du territoire Loirétain et garantir une politique culturelle dynamique pour tous : mis en place saison culturelle annuelle départementale « EN SCÈNE! » en participant de 60 % à l'achat d'une prestation pour tout spectacle dit des « arts vivants » (théâtre, danse, musique et arts du cirque) programmé par la commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le département du Loiret ou dans les départements de la Région Centre-Val de Loire et limitrophes (Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne et Essonne) sur une commune autre que celle accueillant le spectacle.*

Sur proposition de la commission municipale « sport, culture, vie associative et communication »,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Valide :**

- l'organisation d'une animation musicale par la Troupe LES MAUVAIS GARCONS DU LOIRET le 29.03.2025 pour un coût de 610 € + montant des cotisations sociales à régler au GUSO de 550 € soit 1 160 €.
- sollicite une subvention du département du Loiret pour cette action dans le cadre du programme « En scène 2025 ».
- fixe un tarif d'entrée de 7 € (gratuité pour les enfants de moins de 6 ans)

Le Maire,



Florence BONDUEL

Le Secrétaire de séance,

Ilona BERNY-VILFROY,  
Conseillère municipale.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>